

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 346

10 février 2015

SOMMAIRE

Cencan S.A.	16573	New Stream AG	16582
Cloche d'Or S.A.	16590	Nordic Cecilia Three S.à r.l.	16600
COFRA Treasury S.à r.l.	16591	Pieralisi International S.A.	16563
Diamond Coinvestment S.C.A.	16570	PMB Real Estate S.A.	16564
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.	16576	PME Xpertise	16563
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.	16576	QD Europe (Chancery) S.à r.l.	16563
Ets Wantz S.A.	16580	RED-Real Estate Developments S.A.	16565
Genius International S.A.	16569	RTL Group Germany S.A.	16566
Glanbia Luxinvest S.A.	16586	Safetiroute	16562
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	16591	Saxony Holdings	16565
Grissin S.A.	16567	Schaffer Consulting S.à r.l.	16566
Gritec Groupe International S.à r.l.	16568	S. Daems & Cie	16565
Guinot S.A.	16568	Sepia Holding SA	16564
Hanner der Kiirch S.à r.l.	16568	Seymour Investments S.A.	16562
Helca S.A.	16568	Sidford S.A., SPF	16566
Helvetia Communication Participations S.A.	16569	Siemens	16566
Hepatitis B and C Public Policy Association - Asbl	16569	Siwen S.à r.l.	16603
Indigo Funding Luxembourg S.à r.l.	16594	Social Quantum Group S.à r.l.	16562
J.G.C. Consulting Group S.A.	16572	Société Financière des Développements et des Recherches	16564
Limpertsberg Conseils Sàrl	16578	Solux S.A.	16565
Lucéal S.à r.l.	16575	Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.	16563
Luxfield S.A.	16562	TalkBusiness S.à r.l.	16606
Mainstay S.à r.l.	16562	Terpean International S.A.	16608
NC+S Acquisition Corporation S.à r.l.	16584	TTI Participations S.A.	16579
New Energy International Holding S.A.	16588	Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l.	16567
		Vita Investments S.A.	16567

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004665/10.

(150004549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Mainstay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 73.857.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Tom FABER.

Référence de publication: 2015004685/10.

(150004439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Seymour Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 172.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004842/11.

(150004096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Safetiroute, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.
R.C.S. Luxembourg B 14.746.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015004853/11.

(150004920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Social Quantum Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015004846/12.

(150004530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pieralisi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 49.653.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Tom FABER.

Référence de publication: 2015004791/10.

(150004426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

PME Xpertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 100.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004794/10.

(150004999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

QD Europe (Chancery) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.276.

Extrait des résolutions en date du 31 décembre 2014 prises par l'Associé Unique:

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Shahrukh Khan, né le 17 mai 1983, au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1^{er} étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius
Gérant classe B

Référence de publication: 2015004812/14.

(150004588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.881.

Avec effet au 18 décembre 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mme Rossini Zumwalt de son poste de gérant, avec effet au 18 décembre 2014;
- Reclassification de Mme Eunice Jeeyoon Kim au poste de gérant technique, avec effet au 18 décembre 2014;
- Nomination de Mr Gerard Chan, né le 27 novembre 1961, à Pulau Pinang, Malaisie, ayant pour adresse professionnelle le 350 Brook Drive, Green Park, Reading, Berkshire, RG3 6UH, au poste de gérant, pour une durée illimitée avec effet au 18 décembre 2014.

Il est également à noter la nouvelle adresse professionnelle du gérant Mme Eunice Jeeyoon Kim comme suit:

- Mme Eunice Jeeyoon Kim, 1353 Don Kirk St., Los Altos, Californie 94024, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015004852/20.

(150004824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Sepia Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Capellen, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 103.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004863/14.

(150004934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 110.519.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 19 décembre 2014

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane Warnier, né le 23 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), employé privé demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Il est également pris note du changement d'adresse du commissaire aux comptes Chester & Jones Sarl, au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015004792/15.

(150004652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

SOFIDER S.A., Société Financière des Développements et des Recherches, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2014

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ et de la société S.G.A. SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Madame Catherine COURREGÉ, née le 12/08/1968 à Lima (Pérou), demeurant au 538, Jose de la Jara y Ureta, PE-15555 Las Magnolias Surco, Pérou

- Madame Beatriz COURREGÉ née CANELHAS LAZARO, née le 22 avril 1967 à Ossi (Angola), demeurant n°2 Bloc-2Esq, Direita de Caixas, P-2760 042 Caixas, Portugal.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de la société EURAUDIT S.à.r.l. dont le siège est au 16 allée Marconi, L-2120 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le siège social est transféré au 43, boulevard du Prince HENRI, L-1724 Luxembourg.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles COURREGÉ, domicilié au 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

SOCIETE FINANCIERE DES DEVELOPPEMENTS ET DES RECHERCHES en abrégé SOFIDER S.A.

Référence de publication: 2015004874/25.

(150004725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

S. Daems & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 136.862.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004838/10.

(150004406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

RED-Real Estate Developments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.970.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004828/10.

(150004035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Saxony Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.444.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de la société. La nouvelle adresse est au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015004840/14.

(150004142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Solux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 17, rue Gare-Usines.
R.C.S. Luxembourg B 143.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 2014

I. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel WEILAND, né le 10 mars 1973 à Metz (France), demeurant 12, rue de la Chapelle à L-8017 Strassen arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 sur les comptes clos au 31.12.2019.

II. L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marc-Charles WEILAND, né le 28 juillet 1946 à Amnéville (France), demeurant 11, rue En Prille à F-57160 Scy Chazelles, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015004877/20.

(150004162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Sidford S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004867/9.

(150004836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Schaffer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 94, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 172.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004841/10.

(150005001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 décembre 2014, que:

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric Ambrosi en qualité de commissaire aux comptes, à partir du 1^{er} janvier 2015.

L'Assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de Réviseur d'entreprise agréé, à partir du 1^{er} janvier 2015 pour une durée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004837/16.

(150004443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de mettre fin au mandat de Monsieur André Bouffioux de représentant permanent pour l'activité de la succursale de Siemens SA au Grand-Duché de Luxembourg et ce à partir du 18 décembre 2014.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Ronald Vrancken, de nationalité belge, ayant son domicile à 1652 Alseberg (Belgique), 't Veld 3, en qualité de représentant permanent pour l'activité de la succursale de Siemens SA au Grand-Duché de Luxembourg sise à L-2328 Luxembourg-Hamm, 20 rue des Peupliers et ce à partir du 18 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004868/19.

(150004657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société GRISSIN S.A. qui s'est tenue en date du 9 janvier 2015

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015005395/17.

(150006107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Vita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.891.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société du 11 décembre 2014

Le 11 décembre 2014, les actionnaires de VITA INVESTMENTS S.A. ont pris les résolutions suivantes:

- De reconnaître la fin du mandat Gecalux en tant que Administrateur Délégué et Délégué à la gestion journalière;
- De reconnaître la fin du mandat d'Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes;
- De nommer Deloitte Audit, dont le siège social est situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B67895 en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 27 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015004966/18.

(150004019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Velosi Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 924.769,59.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.222.

—
Suite à un déménagement,

- Azul Holding 2 S.à r.l., gérant de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Velosi S.à r.l., associé de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174012 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015004953/19.

(150004284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Hanner der Kiirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5761 Hassel, 4, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 68.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005411/9.

(150005754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Guinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005398/9.

(150005959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Gritec Groupe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 178.097.

EXTRAIT

Par la présente, Edouard MAIRE, expert comptable, établi au 22 rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, déclare avoir dénoncé en date du 12 janvier 2015, la convention de domiciliation conclue avec la société GRITEC GROUPE INTERNATIONAL S.à.r.l, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 178.097 et situé au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 décembre 2015.

Référence de publication: 2015005396/13.

(150006063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Helca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.217.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée tenue le 16/12/2014.**Résolution:*

L'assemblée décide de nommer un nouvel Conseil d'Administration comme suite

- Mme. Sonja Bemtgen, résidant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Mrs. Sarah Lobo, résidant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Mrs. Virginie Derains, résidant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Le mandat des membres du Conseil d'Administration expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée décide de nommer Picigiemme S.à.r.l ayant son siège au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker, comme nouveau Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée décide de transférer le siège de la société au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2015005419/23.

(150005367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.687.

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 06 janvier 2015, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. La société Hemera Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B156085, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015005420/17.

(150005507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Genius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 80.774.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2014, que la liquidation de la société, décidée en date du 5 décembre 2014, a été clôturée et que la société GENIUS INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour: GENIUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015005376/18.

(150005885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Hepatitis B and C Public Policy Association - Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg F 7.987.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Asbl Hepatitis B and C public Policy Association - Association sans but lucratif tenue au siège de la société en date du 29 décembre 2014

Les membres étant présents.

Les membres décident la modification du premier paragraphe de l'Article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Le Conseil désigne un ou plusieurs co-président(s) et un trésorier parmi les membres du Conseil, et un secrétaire. Le Conseil peut nommer un co-président qui ne doit pas nécessairement être un administrateur.»

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

HEPATITIS B AND C PUBLIC POLICY ASSOCIATION - ASBL

Charles GORE / Angelos CHATZAKIS

Vice-Président / Vice-Président

Référence de publication: 2015005421/19.

(150005778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Diamond Coinvestment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.643.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of December,

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Me Catherine Kremer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of managers of Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158788 (the "Manager"), acting in its capacity as manager of Diamond Coinvestment S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3182 of 27 December 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164643 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 24 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1081 of 29 April 2014,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of managers of the Manager, acting in its capacity as manager of the Company, on 9 October 2014.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at eight hundred seventy-two thousand two hundred and four euro and sixty-seven cent (EUR 872,204.67), divided into eighty-seven million two hundred twenty thousand three hundred sixty-seven (87,220,367) class A shares, which are held by the limited shareholder(s) and one hundred (100) class B shares, which are held by the unlimited partner, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and fully paid up.

II. That pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred ninety-four thousand four hundred forty-four euro and fifty euro cent (EUR 694,444.50) divided into sixty-nine million four hundred forty-four thousand four hundred fifty (69,444,450) class A shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

III. That the board of managers of Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158788 (the "Manager"), acting in its capacity as manager of the Company, in its meeting of 9 October 2014 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided to issue two million one hundred seventy-six thousand and forty-two (2,176,042) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, (the "New Class A Shares"), and to approve the cancellation of any existing preferential subscription rights in relation to the New Class A Shares.

IV. That the board of managers of the Manager, acting in its capacity as manager of the Company, in its meeting of 9 October 2014 has accepted, following the cancellation of the preferential subscription rights, the subscription and full payment of the total of two million one hundred seventy-six thousand and forty-two (2,176,042) New Class A Shares.

V. That all these New Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up, by contributions in cash to the Company, so that the total amount of twenty-one thousand seven hundred sixty euro and forty-two cent (EUR 21,760.42) was at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 9 October 2014, paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at eight hundred ninety-three thousand nine hundred sixty-five euro and nine cent (EUR 893,965.09) divided into (i) eighty-nine million three hundred ninety-six thousand four hundred and nine (89,396,409) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and (ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Me Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158788 (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant de Diamond Coinvestment S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 Octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3182 du 27 décembre 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164643 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 20014, publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations sous le numéro 1081 du 29 avril 2014,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par des résolutions adoptées par le conseil de gérance du Gérant, agissant en sa qualité de gérant de la Société, en date du 9 octobre 2014.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit cent soixante-douze mille deux cent quatre euros et soixante-sept centimes d'euro (EUR 872.204,67), divisé en quatre-vingt-sept millions deux cent vingt mille trois cent soixante-sept (87.220.367) actions de catégorie A qui sont détenues par les actionnaires commanditaires et cent (100) actions de catégorie B qui sont détenues par l'associé commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre euros et cinquante centimes d'euro (EUR 694.444,50), divisé en soixante-neuf millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante (69.444.450) actions de catégorie A, et cent (100) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

III. Que le conseil de gérance de Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158788 (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant de la Société, lors de sa réunion en date du 9 octobre 2014 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre deux millions cent soixante-seize mille quarante-deux (2.176.042) actions de catégorie A nouvelles, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, (les «Nouvelles Actions de Catégorie A»), et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des Nouvelles Actions de Catégorie A.

IV. Que le conseil de gérance du Gérant, agissant en sa qualité de gérant de la Société, lors de sa réunion en date du 9 octobre 2014 a accepté, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription, la souscription et la libération intégrale des deux millions cent soixante-seize mille quarante-deux (2.176.042) Nouvelles Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les Nouvelles Actions de Catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées, par un apport en espèces à la Société, de sorte que le montant total de vingt-et-un mille sept cent soixante euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 21.760,42) était à la libre disposition de la Société, la présentation des pièces justificatives des paiements y afférents a été faite au notaire instrumentant.

VI. Que suite l'émission d'actions susmentionnée, avec effet au 9 octobre 2014, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-cinq euros et neuf centimes d'euro (EUR 893.965,09), représenté par (i) quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille

quatre cent neuf (89.396.409) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires et (ii) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 2014. REM/2014/2712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004391/133.

(150004878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

J.G.C. Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.540.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial (le "Mandataire") de la société anonyme de droit suisse "APEG Participations SA.", établie et ayant son siège social à CH-1204 Genève, 14, rue de la Corratierie (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-112.138.692,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme "J.G.C. Consulting Group S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 540, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 14 février 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune;

c) que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) L'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001629/55.

(150000795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

De Beers, a société anonyme with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 78.985, (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on December 2, 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of the company established in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, under the denomination of CENCAN S.A. (the "Company"), recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.451, incorporated under the name of PIONEER INVESTMENT TRUST, pursuant to a notarial deed dated 30th October 1985 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 348 of November 28, 1985.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated December 13, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 481 of February 24, 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten US dollars (USD 10.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred thirty-two thousand four hundred and forty US dollars (USD 732,440.-) up to seven hundred thirty-two thousand four hundred and fifty US dollars (USD 732,450.-), without issuing new shares.

Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, represented as stated above, and declared to fully pay up in cash the above mentioned capital increase for a total amount of one hundred million US Dollars, (USD 100,000,000), out of which an amount of ten US Dollars (USD 10.-) is allocated to the share capital of the Company, and the remaining amount i.e.

ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety US Dollars (USD 99,999,990) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one hundred million US Dollars, (USD 100,000,000) was thus as from that moment at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **5.2.** The Company has an issued capital of seven hundred thirty-two thousand four hundred and fifty US dollars (USD 732,450.-) represented by two thousand (2,000) shares without par value, all of which have been fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

De Beers, une société anonyme, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 78.985, (ci-après «l'Actionnaire Unique»), ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique actionnaire de la société anonyme établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, sous la dénomination de CENCAN S.A. (la «Société»), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.451, constituée originellement sous la dénomination de PIONEER INVESTMENT TRUST suivant acte notarié en date du 30 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 28 novembre 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte notarié en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 24 février 2014.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix US dollars (USD 10.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent trente-deux mille quatre cent quarante dollars US (USD 732.440.-) à sept cent trente-deux mille quatre cent cinquante dollars US (USD 732.450.-) sans émission d'actions nouvelles.

Libération

Ensuite a comparu l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, qui a déclaré libérer intégralement en espèces l'augmentation de capital décrite ci-dessus pour un montant total de cent millions d'US dollars (USD 100.000.000), dont un montant de dix US dollars (USD 10.-) est affecté au capital social de la Société et le solde, i.e. quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix US dollars (USD 99,999,990) sont affectés au compte de prime d'émission.

Le montant total de cent millions d'US dollars (USD 100.000.000) a dès lors été à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent trente-deux mille quatre cent cinquante dollars US (USD 732.450,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées."

Dépenses

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 2014. REM/2014/2715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004341/104.

(150004892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lucéal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 175.296.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Albert PAPA, ingénieur, né à Longwy, France, le 26 mars 1965, demeurant à L-4660 Differdange, 31, rue Michel Rodange,

Madame Lucie DEREYMAEKER, employée privée, née à Asse, Belgique, le 20 juin 1962, demeurant à L-4660 Differdange, 31, rue Michel Rodange,

Détenteurs de toutes les cent (100) parts sociales de la société LUCEAL s.à r.l. avec siège à L-9780 Wintrange, Maison 48,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Diekirch, en date du 08 février 2013, publié au Mémorial C numéro 850 du 10 avril 2013,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 10 février 2014, publiée au Mémorial C numéro 935 du 11 avril 2014,

Immatriculée au RCSL sous le numéro B 175296.

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent parfaitement connaître l'ordre du jour et ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

Madame Lucie DEREYMAEKER, préqualifiée, cède et transporte à Monsieur Albert PAPA, préqualifié, ici présent et qui accepte, toutes les parts sociales détenues par elle dans le capital de la société LUCEAL s.à r.l. de sorte que Monsieur Albert PAPA sera désormais l'unique détenteur de toutes les 100 parts sociales de LUCEAL s.à r.l.

Suite à cette cession le cédant déclare n'avoir plus aucune revendication quelconque ni contre la société ni contre le cessionnaire qui devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits et devoirs y attachés à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître le bilan et le compte des pertes et profits de la société et n'avoir aucune revendication de quelque nature contre le cédant.

Puis, l'associé unique a déclaré:

Qu'en suite de la cession intervenue ci-dessus il est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée LUCEAL s.à r.l. avec siège à Wintrange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175296, Que la société LUCEAL s.à r.l. a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif disponible a été distribué.

Qu'il n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société LUCEAL s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Albert PAPA, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associé à L-4660 Differdange, 31, rue Michel Rodange.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.
5. Les actions en cours seront continuées au nom du liquidateur associé unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PAPA, L. DEREYMAEKER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4759. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001665/55.

(150000637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II SARL" (hereinafter, the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154109, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated June 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1673, dated August 17, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, the undersigned notary, dated December 10, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association under number 1101 dated April 30, 2014.

The meeting is chaired by Mr. Laurent Chapuis, having his professional address at 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.

The chairman appointed as secretary, Mr. Eric Popard, having his professional address at 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.

The meeting elected as scrutineer, Mr. Jérémie Mélin, having his professional address at 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.,

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented, by virtue of three (3) proxies given under private seal respectively on November 6 and 7, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 165.000,00) are present or represented at the present general meeting and all the shareholders have been convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of name of the Company to Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l. “;
2. Amendment of Article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The Company shall bear the name “Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company to “Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.”

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company’s articles of association is amended to give it henceforth the following content:

“ **Art. 4.** The Company shall bear the name “Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holders of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II SARL» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154109, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1673 en date du 17 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire instrumentaire, en date du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1101 en date du 30 avril 2014.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de M. Laurent Chapuis, avec adresse professionnelle au 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.

Le président désigne comme secrétaire M. Eric Popard, avec adresse professionnelle au 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.

L’assemblée choisit comme scrutateur M. Jérémie Mélin, avec adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008, Paris, France.

Le président déclare et prie le notaire d’acter.

I. Que les associés présents ou représentés, en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé respectivement le 6 et 7, et le nombre de parts sociales détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Qu’il appert de cette liste de présence que la totalité des parts sociales, représentant l’intégralité du capital social actuellement fixé à cent soixante-cinq mille Euro (EUR 165.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, et tous les associés ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.»
2. Modification de l’Article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.».

V. L’assemblée, après avoir délibéré, prennent à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en: «Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.»

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Chapuis, Popard, Mélin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015004424/107.

(150004365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Limpertsberg Conseils Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 98.191.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Albert SCHILTZ, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1934, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée..

LIMPERTSBERG CONSEILS SARL., établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98191, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 11 février 2004,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au domicile de Monsieur Albert SCHILTZ à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte, comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Signé: A. SCHILTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001677/55.

(150000695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

TTI Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 62.181.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre,

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A., une société anonyme avec siège social à L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.078,

représentée par Monsieur Hans Jürgen JUNGBLUT, administrateur, demeurant à L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht,

la partie comparante étant l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de TTI PARTICIPATIONS S.A., en liquidation volontaire, une société anonyme ayant son siège social à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.181 (la «Société»), constituée le 04 décembre 1997 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 31 mars 1998, numéro 195.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 25 novembre 2004 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial du 1^{er} avril 2005, numéro 292.

L'Associé Unique prie le notaire instrumentant d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la Société qui sont actuellement en émission de sorte que des décisions peuvent valablement être prises par lui;

- la Société a été mise en liquidation volontaire en date du 29 mars 2007 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial du 12 juin 2007, numéro 1136, et Monsieur Pierre CLOOS a été nommé liquidateur de la Société;

- le liquidateur étant hors d'état de gérer ses biens, l'Associé Unique décide de révoquer Monsieur Pierre CLOOS de sa fonction de liquidateur de la Société avec effet immédiat et de nommer Monsieur Hans Jürgen JUNGBLUT, rentier, né à Enzweiler (Allemagne) le 14 juillet 1946, demeurant à L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht, comme liquidateur de la Société avec effet immédiat et avec les mêmes pouvoirs que ceux attribués à Monsieur CLOOS lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007;

Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, Monsieur JUNGBLUT déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Account Data Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, représentée par Monsieur Peter Deville, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 19 décembre 2014, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Account Data Europe S.A., prénommée, représentée par Monsieur Peter Deville, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique prononce ensuite la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jürgen Jungblut, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61753. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003467/59.

(150003178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETS WANTZ S.A.", ayant son siège social à L-8544 Nagem, 4, rue de Redange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.241

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, alors notaire de résidence à Rédange, en date du 5 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Redange en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 556 du 4 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri LOMMEL, agronome, demeurant à Burghaff, Cruchten

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain ANEN, agronome, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et Libération.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) à un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), société coopérative existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 26.985, ici dûment et valablement représentée par son Président du Conseil d'administration Monsieur Henri LOMMEL, préqualifié, et son administrateur, savoir Monsieur Romain ANEN, préqualifié.

Le Souscripteur déclare par ses mandataires, souscrire à toutes les nouvelles actions émises, et les libérer par apport en nature par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur détient contre la Société, pour un montant de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) entièrement alloués au capital social de la société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport en nature fait l'objet d'un rapport établi en date du 22 décembre 2014 par le cabinet de révision agréé FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à Leudelange, sous la signature de Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER, réviseurs d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 875.000,-, correspond au moins aux 8.750 actions nouvelles de la société ETS WANTZ S.A. d'une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.150,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant l'acte.

Signé: Henri LOMMEL, Romain ANEN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015004452/83.

(150004671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

New Stream AG, Société Anonyme.

Capital social: USD 2.200.243,50.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company (“Aktiengesellschaft”) “NEW STREAM AG”, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 136847 (the “Company”).

The Company was incorporated on February 8, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on April 4, 2008, number 822, page 39436, which articles of association were amended on April 10, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on June 3, 2010, number 1161, page 55683, on March 29, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on June 18, 2011, number 1330, page 63287, on December 29, 2011, pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on March 21, 2012, number 745, page 35714, on March 16, 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on April 30, 2012, number 1099, page 52726 and finally on December 10, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette “Memorial C, Recueil des 2 Sociétés et Associations” on April 23, 2014, number 1028, page 49340.

The extraordinary general meeting was presided by Charles KRIER, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman then designated as secretary, Xavier PICQUET, jurist, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (the “Secretary”).

The meeting designated as scrutineer, David MARIA, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the “Scrutineer”).

The board thus composed as above, drew up the attendance list, which, having been signed “ne varietur” by the shareholders present, the representatives in proxy of the represented shareholders, as well as by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy, in order to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following:

I.- The agenda of the meeting was as follows:

1. Amendment of Article 5 twelfth paragraph, second point of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“- the Company shall redeem all outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares upon expiry of a tenth (10th) anniversary of the issue date of the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares (the “Maturity Date”)

2. Miscellaneous.

II.- Following the attendance list, all the shareholders representing the entire share capital of two million two hundred thousand two hundred and forty-three United States Dollars and fifty cents (USD 2,200,243.50), represented by one thousand seven hundred (1,700) ordinary shares and one (1) mandatory redeemable preferred share with a nominal value of one thousand two hundred and ninety-three United States Dollars and fifty cents (USD 1,293.50) each are present or validly represented at the meeting. Each shareholder waived any rights he may have in relation to the absence of any formal convening notice. The duly composed meeting thus may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda without there having been a prior formal notice.

The Chairman then opened the debates.

Upon deliberation the Shareholders’ Meeting took by a unanimous vote the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders’ Meeting resolved to amend Article 5 twelfth paragraph, second point of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“- the Company shall redeem all outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares upon expiry of a tenth (10th) anniversary of the issue date of the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares (the “Maturity Date”)

There being no further items on the agenda and since no one wished to speak further, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the members of the board, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, they signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „NEW STREAM AG“ mit Sitz in 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 136.847 (die „Gesellschaft“), zu einer (die „Hauptversammlung“) stattgefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 8. Februar 2008 durch Maître Paul Frieders, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et 4 Associations am 4. April 2008, Nummer 822, Seite 39436, deren Satzung geändert wurde am 10. April 2010 gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 3. Juni 2010, Nummer 1161, Seite 55683, am 29. März 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ am 18. Juni 2011, Nummer 1330, Seite 63287, am 29. Dezember 2011, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 21. März 2012, Nummer 745, Seite 35714, am 16. März 2012, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ am 30. April 2012, Nummer 1099, Seite 52726, und schließlich am 10. Dezember 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ am 23. April 2014, Nummer 1028, Seite 49340.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Charles KRIER, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (der „Vorsitzende“) eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Xavier PICQUET, jurist, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (der „Schriftführer“).

Die Versammlung bestimmt David MARIA, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg zum Stimmenzähler (der „Stimmenzähler“).

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte, Versammlungsvorstand erstellte eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den Notar dieser Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigegeben bleibt zum Zwecke der gemeinsamen Einregistrierung.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

1. Änderung des Artikel 5 zwölfter Absatz zweiten Punkt der Gesellschaftssatzung zwecks Umsetzung der vorangehenden Beschlussfassung, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

“- die Gesellschaft wird all Zwangsläufig Rückkaufbaren Vorzugaktien bei 5 Ablauf des zehnten (10) Jahres nach Ausgabe der jeweiligen Zwangsläufig Rückkaufbaren Vorzugsaktien zurückkaufen (das „Ablaufdatum“).”

2. Verschiedenes.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von zwei Millionen zweihunderttausendzweihundertdreißig Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und fünfzig Cent (USD 2.200.243,50), vertreten durch eintausend siebenhundert (1.700) gewöhnliche Aktien und eine (1) zwangsläufig rückkaufbare Vorzugsaktie Nennwert von je eintausendzweihundertdreißig Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und fünfzig Cent (USD 1.293,50) bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Jeder Aktionär hat auf jegliche Rechte die er wegen der Abwesenheit einer formellen Einberufung gegebenenfalls hätte verzichtet. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung kann daher rechtswirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

Der Vorsitzende eröffnete daraufhin die Beratungen.

Nach Beratung fasste die Hauptversammlung mittels einstimmigem Votum folgenden einzigen Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Hauptversammlung beschloss demzufolge Artikel 5 zwölfter Absatz zweiten Punkt der Gesellschaftssatzung zwecks Umsetzung der vorangehenden Beschlussfassung abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

“- die Gesellschaft wird all Zwangsläufig Rückkaufbaren Vorzugsaktien bei Ablauf des zehnten (10) Jahres nach Ausgabe der jeweiligen Zwangsläufig Rückkaufbaren Vorzugsaktien zurückkaufen (das „Ablaufdatum“).”

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldete, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf tausend Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, 6 erklärt hiermit, dass auf Bitte der Mitglieder des Verwaltungsvorstands, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die Mitglieder des Verwaltungsvorstands, haben diese gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. KRIER, X. PICQUET, D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004728/137.

(150004204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

NC+S Acquisition Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.840.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jack EDLOW, an american citizen born on March 22, 1949 at Fort Wayne Indiana, U.S.A., with professional address at Suite 201, 1666 Connecticut Avenue NW, Washington, DC 20009,

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5th of December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that "NC+S ACQUISITION CORPORATION S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, has been incorporated by a notarial deed on 5 February 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 802 of 7 May 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 124.840 (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, fully paid up;

- that the appearing party has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 15th, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 15th, 2014, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jack EDLOW, citoyen américain, né le 22 mars 1949 à Fort Wayne, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle, Suite 201, 1666 Connecticut Avenue NW, Washington, DC 20009,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que NC+S ACQUISITION CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte notarié en date du 5 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 802 du 7 mai 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 124.840, («la Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61785. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004723/99.

(150004855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Glanbia Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.113.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of "Glanbia Luxinvest S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on February 5, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 859 dated May 11, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125113 and whose Articles of Incorporation have been lastly modified by deed enacted by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on March 23, 2007, published in Memorial C number 1215, on June 20, 2007 (the "Company").

The meeting is presided by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 420 (four hundred and twenty) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the closing date of business year of the Company.

2.- Amendment of the articles of association to take into account the previous resolution.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It has been resolved to change the end of the financial year end from November 30 to December 31 of each year.

Given the above, it has been further resolved that the 2014 financial year which began on December 1, 2014 and will end on December 31, 2014.

The next financial year will start on January 1st, 2015 and end on December 31st, 2015.

Second resolution

According to the above resolution, it has been resolved to amend the Company's articles of association, and more specifically article 13, as follows:

" **Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme "Glanbia Luxinvest S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 859 du 11 mai 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 125113 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 2007, publié au mémorial C numéro 1217 du 20 juin 2007 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 420 (quatre cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la date de clôture de l'année sociale.
- 2.- Modification des statuts afin de prendre en compte la résolution qui précède.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la date de la clôture de l'année sociale du 30 novembre au 31 décembre de chaque année.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé que l'exercice social 2014 ayant commencé le 1^{er} décembre 2014 sera clôturé le 31 décembre 2014.

L'année sociale suivante commencera le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement l'article 13, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/97. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004505/108.

(150004654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.974.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alberto POLETTI, born on 28 November 1977 in Venetia Italy, residing at Dolo 6, Via dell'Artigianato 6, Venetia, Italy (thereafter mentioned as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Aurélien PROUST, private employee, residing professionally at 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1- That NEW ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A. is a joint stock company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 112974, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger with residence in Luxembourg on 3 November 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 603 of 23 March 2006 (the "Company").

2- That the share capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) represented by 310 (three hundred and ten) shares, with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each, all subscribed and fully paid-up.

3- That Sole Shareholder is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company; and that whole discharge is given to the Company's directors and the statutory auditor.

4- That Sole Shareholder states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other.

5- That in his/her capacity as sole shareholder of the Company, the Sole Shareholder states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his/her declaration

that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, as the case may be are allotted to the Sole Shareholder.

The report of the liquidator after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- That the Sole Shareholder designates as liquidation auditor AUDIEX S.A., having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65 469 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7.- That after having taken knowledge of the liquidation auditor’s report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor’s report, approves the liquidation accounts and the liquidator’s report; and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8.- The Sole Shareholder, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9.- That full and whole discharge is given to the liquidator of the Company.

10.- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg-

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alberto POLETTI, né le 28 novembre 1977 à Venise Italie, demeurant au Dolo 6, Via dell’Artigianato 6, Venise, Italie (ci-après l’«Associé Unique»), 4

ici représentée par Monsieur Aurélien PROUST, employé privé, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que NEW ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A. est une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 112974, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 603 du 23 mars 2006 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s’élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3- que l’Associé Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s’agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467 en qualité de liquidateur de la Société et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

4- que l’Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l’article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l’une après l’autre.

5- qu’en sa qualité d’associé unique de la Société, l’Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d’acter qu’il/elle déclare que tout 5 le passif

de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il/elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif restant le cas échéant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le 6 présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aurélien Proust, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2014. LAC / 2014 / 62205. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004727/121.

(150004513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Par résolutions prises en date du 22 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer comme administrateurs («directors») de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période déterminée jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2014 qui se tiendra en 2015:

- M. Hans-Joachim Kleinert, né le 17 juillet 1960 à Neu-Anspach (Allemagne),
 - M. Olivier Catusse, né le 12 février 1975 à Frankfurt am Main (Allemagne),
- ayant tous deux leur adresse professionnelle au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, 60325 Frankfurt am Main (Allemagne),

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Denis Kleuters;
- M. Sascha Schadly;
- M. Siegmund Schnadt-Grollmisch;
- M. Harald Prier;
- M. Hans-Joachim Kleinert; et
- M. Olivier Catusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003637/22.

(150003330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**COFRA Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 130.920.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of “Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 130.920, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2200 of 4th October 2007 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8th December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 11.00 a.m. with Mr Raf Bogaerts, companies’ director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

- 1) Change of the name of Company into COFRA Treasury S.à r.l.;
- 2) Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Association;
- 3) Modification of the corporate object of the Company as follows:

““ **Art. 2. Purpose.** The object of the Company is to undertake all financial operations for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and any other company belonging to the group of companies to which it belongs, the said financial operations including in particular cash pooling, financial assistance through the granting of loans or otherwise, management of current accounts, management of bank deposits, clearing operations and operations involving foreign currencies.

The object of the company is also the taking of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial or commercial undertaking, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and may render such undertakings any assistance, whether in the form of loan, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue debentures.

In general the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which may consider conducive to the attainment or development of its object, provided nevertheless that it remains within the limits laid down by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).”;

- 4) Subsequent amendment of the Article 2 of the Articles of Association;
- 5) Resignation of Mr Johny Seré as a Manager of the Company with immediate effect and discharge;
- 6) Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the name of Company into "COFRA Treasury S.à r.l.".

Second resolution:

The general meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company, so that it will henceforth be read as follows:

“ Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of “COFRA Treasury S.à r.l.” (hereinafter the "Company").

Third resolution:

The general meeting decides to amend the corporate object of the Company and to amend subsequently article 2 of the Articles of Incorporation of the Company, so that it will henceforth be read as follows:

“ Art. 2. Purpose. The object of the Company is to undertake all financial operations for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and any other company belonging to the group of companies to which it belongs, the said financial operations including in particular cash pooling, financial assistance through the granting of loans or otherwise, management of current accounts, management of bank deposits, clearing operations and operations involving foreign currencies.

The object of the Company is also the taking of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial or commercial undertaking, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and may render such undertakings any assistance, whether in the form of loan, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue debentures.

In general the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which is may consider conducive to the attainment or development of its object, provided nevertheless that it remains within the limits laid down by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).”;

Fourth resolution:

The general meeting accepts the resignation of Mr Johny SERE as manager of the Company and resolves to grant full discharge.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.920, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2200 du 4 octobre 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en COFRA Treasury S.à r.l.;
- 2) Modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- 3) Modification de l'objet social de la Société comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, de ses filiales, des filiales de son entreprise mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cashpooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

- 4) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 5) Démission de Monsieur Johny Seré en tant que gérant de la Société avec effet immédiate et décharge à donner;
- 6) Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «COFRA Treasury S.à r.l.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer le premier article des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «COFRA Treasury S.à r.l.» (la "Société").

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, de ses filiales, des filiales de son entreprise mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Johny SERE en tant que gérant de la Société et décide de lui donner décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC / 2014 / 62876. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004509/191.

(150004714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Indigo Funding Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.391.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December,
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Indigo Funding Cayman Ltd, a limited liability Company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at C/O Solaris Corporate Services Ltd, PO Box 1990, 3rd Floor, First Caribbean House, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Island,

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The signed proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities:

Such appearing party, represented as stated above, has requested to the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is a private limited liability company which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way,

or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

- To perform any transaction, directly or indirectly, in relation to movables, real estate property or any property rights and interests, and including but not limited to, acquisitions, disposals, leases and management, partly or in full, of any real estate property and property rights and interests in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name “Indigo Funding Luxembourg S.à r. l.”

Art. 5. Registered office. The registered seat of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory seat registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and the profits of the Company in direct proportion to the numbers of shares in existence.

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not have to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

Art. 8. Transfers of shares. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (the “Board of Managers”). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders holding the majority of votes. In case a manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited duration from the date of his election.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objective and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the managers or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers or any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers or any two members of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad-hoc agents.

The manager, or in plurality of managers, the Board of Managers or any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11 Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose amongst its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meeting of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented. Any decision of the Board of Managers shall be adopted by simple majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference call or by similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence in the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such meetings, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of the managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 13. Shareholder's decision. The single shareholder assumes all powers to the general meeting of the shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in the collective decisions irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In any such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of the shareholders. Within six month from the end of the financial year, the annual general meeting of the shareholders is held in the City of Luxembourg, at the date, time and place specified in the convening notice.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, The Company's account are established and the Board of Managers prepares an inventory including the indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. Winding up-liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions is made in these Articles.

In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Transitory provisions:

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2015.

Subscription and liberation:

All five hundred (500) shares have been subscribed by the appearing party Indigo Funding Cayman Ltd, prenamed.

All shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The company will be administered by a Board of Managers composed of

a. Mr Rachid Ouaiç, Finance Manager, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b. Mr Kamal Ikherrazen, Portfolio Manager with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

c. Mr Benjamin Hartmeier, Fund Controller, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

They are all appointed for an undetermined period.

2) The registered address of the Company shall be established at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states hereby that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Indigo Funding Cayman Ltd, une société de à responsabilité limité de droit Cayman, ayant son siège au C/O Solaris Corporate Services Ltd, PO Box 1990, 3rd Floor, First Caribbean House, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Island,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société a responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives a une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet le détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que se soit, dans d'autres entités luxembourgeoise ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droit de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

- de conclure toute transaction, directe ou indirecte, en relation avec des biens corporels, des immeubles ou tout autre droit ou intérêt, et notamment mais non exclusivement d'acquérir, de disposer, de louer et gérer, partiellement ou en totalité, tout bien immobilier ou droit et intérêt au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale la Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur les biens mobiliers et immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaire ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Indigo Funding Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Capital social Le capital social est fixe a douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) représente par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'Associé Unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner un seul personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suppression des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions 1690 du Code Civil.

Art. 9. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants pourront, à tout moment, être révoqués, avec ou sans motif, par décision prise par les associés détenant la majorité des votes. Si un gérant est nommé sans mention de la durée de son mandat, il sera considéré comme nommé pour une durée illimitée à partir de la date de cette nomination.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance ou par deux des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux des membres du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux membres du Conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion de par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présentes ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise par le Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux qui pourraient être produits en justices ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contracteront à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans des six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque dans la ville de Luxembourg, à la date et l'endroit indique dans les convocations.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société. L'inventaire 18 susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déductions des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise devra prévaloir.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice sociale comme le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2015.

Souscription et libération:

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la comparante Indigo Funding Cayman Ltd, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

Immédiatement après l'arrêt des statuts, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

- a. Mr Rachid Ouaich, Finance Manager, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - b. Mr Kamal Ikherrazen, Portfolio Manager, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - c. Mr Benjamin Hartmeier, Fund Controller, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/42. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004549/330.

(150004197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

Nordic Cecilia Three Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 102197 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Cristina Pirvan, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 December 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Nordic Cecilia Three S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 143.409, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3036 of 30 December 2008.

The articles of the company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 9716 of 16 April 2014.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one hundred (100) Class B Preferred Shares issued by the Company, each having a nominal value of five hundred seventeen point ninety four Swedish Krona (SEK 517.94.-) (the "Class B Preferred Shares");

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty one thousand seven hundred ninety-four Swedish krona (SEK 51,794.-) to bring it from its current amount of three hundred thirty-six thousand six hundred sixty-one Swedish krona (SEK 336,661.-) to two hundred eighty-four thousand eight-hundred sixty seven (SEK 284,867.-) through the cancellation of one hundred (100) Class B Preferred Shares held by the Company;

3. Subsequent amendment of article 8 and article 10;

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The General Meeting unanimously RESOLVES to acknowledge and approve the repurchase by the Company, in accordance with article 10, of one hundred (100) Class B Preferred Shares.

Second Resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand seven hundred ninety-four Swedish krona (SEK 51,794.-) to bring it from its current amount of three hundred thirty-six thousand six hundred sixty-one Swedish krona (SEK 336,661.-) to two hundred eighty-four thousand eight-hundred sixty-seven (SEK 284,867.-) and consequently to cancel one hundred (100) repurchased Class B Preferred Shares held by the Company.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class B shares and to delete article 10.3.2..

Article 8 shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred eighty-four thousand eight-hundred sixty seven (SEK 284,867.-), represented by two hundred fifty-two (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares", one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares (the "Preferred Shares")), being a total of five hundred fifty (550) shares of a nominal value of five hundred seventeen point ninety four Swedish Krona (SEK 517.94) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholder resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to renumber Article 10.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg-Findel, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
a comparu:

Nordic Cecilia Three Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102197 (ci-après «l'Associée Unique»),
ici représentée par Madame Cristina Pirvan, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Nordic Cecilia Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.409, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3036 du 30 décembre 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 971 du 16 avril 2014.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a) Constat du rachat par la Société de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe B émis par la Société, chacune avec une valeur nominale de cinq cent dix-sept point quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 517.94) (les «parts sociales préférentielles de Classe B»);

b) Diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 51794,-) pour le ramener de son montant actuel de trois cent trente-six mille six cent soixante et un couronne suédoise (SEK 336, 661,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-sept couronne suédoise (SEK 284,867) par l'annulation de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe B détenus par la Société.

c) Modification de l'Article 8 et l'Article 10 des statuts et

d) Divers par rapport aux transactions ci-dessus

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate et approuve le rachat par la Société de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe B émis par la Société, en accord avec l'article 10 des statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée approuve à l'unanimité la diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronnes suédoises (SEK 51.794,-) pour le ramener de son montant actuel de trois cent trente-six mille six cent soixante et une couronnes suédoises (SEK 336,661,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-sept couronnes suédoises (SEK 284,867) par l'annulation de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe B détenues par la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe B et de biffer l'article 10.3.2.

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-sept couronne suédoise (SEK 284,867), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept point quatre-vingt-quatorze couronne suédoise (SEK 517.94) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale

extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.» En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de renuméroter l'article 10.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pirvan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2014. REM/2014/2691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004720/138.

(150004870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Siwen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 193.380.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le six janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1. Monsieur Nico ENGEL, architecte, né le 09 janvier 1965 à Pétange, demeurant à L-4361 Esch/Alzette, 12, Avenue du Rock'n'Roll,
2. Monsieur Marco BIDAINE, architecte, né le 25 août 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, Rue de la Gare,
3. Monsieur Yves NOURY, architecte, né le 03 septembre 1964 à Hennebont (France), demeurant à F-57100 Thionville, 41, rue Guerin Waldersbach,
4. Monsieur Albert GOEDERT, architecte, né le 26 juillet 1963 à Luxembourg, demeurant à L-8522 Beckerich, 10, rue Juck,
5. Monsieur Pedro DE MATOS, technicien en bâtiment, né le 17 octobre 1973 à Dudelange, demeurant à L-4482 Belvaux, 10, rue Henry Grey,
6. Monsieur Perry ARRENSDORFF, ingénieur aménagement du territoire, né le 16 avril 1984 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6690 Moersdorf, 6, Sauergaass,
7. Monsieur Denis ROSOLEN, ingénieur civil architecte, né le 21 juin 1975 à Chênée (Belgique), demeurant à B-6782 Messancy, 8, rue du Cimetière,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SIWEN S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette,

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de design. A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les missions de contrôle et d'expertises. En général la société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. La société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la société. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 132.000,-), représenté par MILLE (1.000) parts sociales de CENT TRENTE-DEUX EUROS (€ 132,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une

part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts souscrites
M. Nico ENGEL, préqualifié	220 parts sociales
M. Marco BIDAINE, préqualifié	220 parts sociales
M. Yves NOURY, préqualifié	220 parts sociales
M. Albert GOEDERT, préqualifié	220 parts sociales
M. Pedro DE MATOS, préqualifié	40 parts sociales
M. Perry ARRENSDORFF, préqualifié	40 parts sociales
M. Denis ROSOLEN, préqualifié	40 parts sociales
TOTAL:	1.000 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 132.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quinze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

16606

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, Avenue du Rock'n'Roll,

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Denis ROSOLEN, ingénieur civil architecte, né le 21 juin 1975 à Chênee (Belgique), demeurant à B-6782 Messancy, 8, rue du Cimetière,

- Monsieur Marco BIDAINE, architecte, né le 25 août 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, Rue de la Gare,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ENGEL, BIDAINE, NOURY, GOEDERT, DE MATOS, ARRENSDORFF, ROSOLEN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/01/2015. Relation: EAC/2015/397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2015.

Référence de publication: 2015004870/166.

(150003906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

TalkBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 32C, rue Antoine François Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 110.301.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu

Monsieur Justin George De Orellana CRESSALL, employé, né à Paget, Bermudes (Territoire d'outre-mer du Royaume Uni), le 25 février 1972, demeurant à Bethesda, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 4807 Fort Summer Drive;

Madame Sophie Alexis De Orellana CRESSALL, conservatrice, née à Paget, Bermudes (Territoire d'outre-mer du Royaume Uni), le 3 décembre 1973, demeurant à Pembroke HM 08 (Bermudes), #2 Sharon Lane; et

Madame Susanna Chloe De Orellana RUDSTON DE BAER née CRESSALL, femme au foyer, née à Paget, Bermudes (Territoire d'outremer du Royaume Uni), le 30 août 1975, demeurant à Paget PG06 (Bermudes), 13 Grape Bay Drive.

Tous trois ici représentés par Monsieur Austin John O'CONNOR, né à Woolpit (Royaume Uni), le 17 septembre 1944, demeurant à L-6840 Machtum, 3, rue de Donven, exécuteur testamentaire de la succession de Monsieur Peter FAURE nommé ci-après, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ont exposé au notaire instrumentaire:

- Que la société à responsabilité limitée dénommée TALKBUSINESS S. à r.l., avec siège social à L - 2152 Luxembourg, 32C, Rue van der Meulen, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110301, ci-après la "Société", a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C du 19 décembre 2005 numéro 1413.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que suite au décès de Monsieur Peter Stafford de Orellana FAURE, en son vivant professeur, né à Londres (Grande-Bretagne) le 2 avril 1946 ayant demeuré en dernier lieu à L-2152 Luxembourg, 32C, rue Van der Meulen, les 100 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société lui ayant appartenues ont été attribuées à Monsieur Justin George De Orellana CRESSALL, Madame Sophie Alexis De Orellana CRESSALL et Madame Susanna Chloe De Orellana RUDSTON DE BAER née CRESSALL, précités, chacun pour un tiers indivis en pleine propriété, suivant l'acte de notoriété reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2014 (ci-après les Associés).

- Que Monsieur Peter Stafford de Orellana FAURE, précité exerçait également la fonction de gérant de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.
- Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- Que les Associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre les Associés déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès à L-6840 Machtum, 3, rue de Donven.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en français du texte qui précède

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven; Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Justin George De Orellana CRESSALL, employee, born in Paget, Bermuda (overseas territory of the United Kingdom), on 25 February 1972, residing in Bethesda, Maryland (United States of America), 4807 Fort Summer Drive;

Mrs. Sophie Alexis De Orellana CRESSALL, conservatrice, born in Paget, Bermuda (overseas territory of the United Kingdom), on 3 December 1973, residing at Pembroke HM 08 (Bermudas), #2 Sharon Lane; and

Mrs. Susanna Chloe De Orellana RUDSTON DE BAER born CRESSALL, housewife, born in Paget, Bermuda (overseas territory of the United Kingdom) on 30 August 1975, residing in Paget PG06 (Bermudes), 13 Grape Bay Drive.

All of them here represented by Mr. Austin John O'CONNOR, born in Woolpit (United Kingdom), on 17 September 1944, residing in L-6840 Machtum, 3, rue de Donven, executor of the succession of Mr Peter FAURE, named hereunder, by virtue of three proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée under the name TALKBUSINESS S. à r.l., having its registered office in L - 2152 Luxembourg, 32C, Rue van der Meulen, RCS Luxembourg B number 110301 (hereinafter the «Company») has been incorporated pursuant to a deed enacted by notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg, on 24 August 2005 and published in the Mémorial C under number 1413 of 19 December 2005.

- That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each, fully paid up;

- That following the death of Mr. Peter Stafford de Orellana FAURE, in his lifetime teacher, born in London (Great Britain) on 2 April 1946 residing in last place at L-2152 Luxembourg, 32C, rue Van der Meulen, the 100 shares then owned by him and representing 100% of the share capital of the Company have been allocated to Mr. Justin George De Orellana CRESSALL, Mrs. Sophie Alexis De Orellana CRESSALL and Mrs. Susanna Chloe De Orellana RUDSTON DE BAER born CRESSALL, prenamed, one fully owned undivided third each, pursuant to the affidavit enacted by the undersigned notary on 1st July 2014 (hereinafter the "Partners").

- That Mr. Peter Stafford de Orellana FAURE, prenamed was also manager of the Company.
- That the Partners state to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.
- that the activity of the Company having ceased, the Partners pronounce hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- That the Partners decide to appoint themselves as liquidators of the Company and request the notary to enact their statement that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Partners state to irrevocably and in solidum undertake to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- That the remaining assets as the case may be, are allotted prorata to the Partners.
- That the liquidation has to be considered as completed and closed
- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years in L-6840 Machtum, 3, rue de Donven.

For the completion of the formalities required for publication, filing transcription, removal and any other formalities to be made in connection with the present deed, all capacities are conferred to the bearer of a forwarding of the present deed.

Powers

The person appearing, acting in the above stated capacity, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: Austin John O'Conner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61740. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004896/117.

(150004603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.515.

Extrait du 08 janvier 2015

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société TERPEAN INTERNATIONAL S.A., s'est démis de ses fonctions avec effet au 30 décembre 2014.

De plus, Monsieur Guy BAUMANN se démet également de ses fonctions de représentant permanent de la société KOFFOUR S.A., Administrateur de la société TERPEAN INTERNATIONAL S.A., avec effet au 30 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Pour: TERPEAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015004928/18.

(150004383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.